



Chers Confrères,

Le principal espoir d'une résolution de cette pandémie inédite réside dans la vaccination qui va débuter dans notre département dans les EHPAD et Etablissements de Santé.

Les professionnels de santé en établissement et libéraux de plus de 50 ans et ceux de moins de 50 ans à risque de forme grave vont pouvoir être vaccinés dans notre département.

Pour les professionnels hospitaliers, la vaccination va se dérouler au sein du GHT (*service de santé au travail et centre de vaccination sites de Verdun et Bar-le-Duc*, une organisation ad hoc va se mettre en place au CH de Commercy.)

Pour les professionnels de ville, la vaccination sera réalisée dans un premier temps et dès le lundi 11 janvier 2021 sur

- le centre de vaccination du CH de Bar-le-Duc
- le centre de vaccination du CHVSM à Verdun

Les rendez-vous seront gérés par la PTA 03 72 85 01 17
ptameuse@grand-est.mssante.fr ou ptameusecovid@gmail.com

Afin de faciliter la vaccination pour tous et en fonction de vos réponses, des sites de vaccinations délocalisés pourront être organisés sur le département en partenariat avec des MSP, ESP et CPTS volontaires, le GHT et la PTA. Dans tous les cas, faites nous savoir que vous voulez être vacciné.

Cette campagne de vaccination s'inscrit dans le dispositif national de priorisation (phase 1). Elle ne concerne que:

- les professionnels de santé de 50 ans et
- les personnes de moins de 50 ans présentant au moins un facteur de comorbidité.
- le surnuméraire correspondant aux volontaires qui ne sont pas dans les situations précédentes mais qui pourra bénéficier des vaccins restants

La vaccination ne peut pas être réalisée dans les cas suivants :

- COVID de moins de 3 mois
- Personne « sujet contact COVID » dans les 15 jours précédents
- Autres vaccins reçus dans les 3 dernières semaines
- Femme enceinte (ou projet de grossesse imminent)

Merci de faire remonter votre souhait de préférence avant le
vendredi 8 Janvier 2021 à la PTA

Nous vous demanderons votre nom, âge, si moins de 50 ans personne cible prioritaire ou non, lieu d'exercice. Prévoyez 20 à 25 minutes sur place (15 minutes de surveillance obligatoire)